

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41
Code Français A Z

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrondⁱ)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

AVIS IMPORTANT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ordinaire des Abonnés au Téléphone tenue le Vendredi 12 Avril, salle de l'Athénée Saint-Germain, 21, rue du Vieux-Colombier, n'ayant pas réuni le *quorum statutaire* pour l'approbation de diverses modifications aux statuts, une nouvelle Assemblée générale se tiendra à cet effet le **Lundi 6 Mai** prochain, à **5 heures** du soir, au Siège social de l'Association, 47, rue des Mathurins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdeacon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Trésorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 507-46.

Robert Gangnat, agent général de la Société des auteurs dramatiques, 8, r. Hippolyte-Lebas.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Edouard Leblond, entrepreneur, 61, rue de Maubouge.

P. Munier, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur Seine. Tél. 535.

le Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Penthièvre. Tél. 518-17.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boïeldieu. Tél. 143-96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

PROPAGANDE

Au moment où l'exécution d'un grand programme de réformes téléphoniques vient de couronner, par un premier et important succès, la campagne de notre Association, il devient de plus en plus nécessaire, pour veiller à l'exécution de ces réformes si impatiemment attendues, que nous ayons avec nous, dans la nouvelle et décisive campagne qui va s'ouvrir, **LE NOMBRE**, sans lequel toute influence est forcément stérile.

Nous prions donc instamment nos Adhérents de faire tous leurs efforts pour nous recruter, dans leur entourage, de nouvelles adhésions, tenant à leur disposition des carnets d'adhésion.

NOS REMISES

Nos adhérents trouveront à la fin du Bulletin la liste des remises qui leur sont consenties par de nombreuses maisons de commerce et établissements divers.

Cette rubrique paraît régulièrement dans tous les numéros.

Nous prions ceux de nos adhérents qui désireraient figurer dans cette liste de nous en aviser en nous faisant connaître les conditions qu'ils offrent à leurs collègues.

112.41 | *Nous rappelons que L'ASSOCIATION se met à la disposition de chaque adhérent pour lui donner de suite, et sur simple demande téléphonique : les noms, professions et adresses de tout abonné dont il ne connaît que le numéro du téléphone.*

Nous prions instamment nos adhérents qui ont des réclamations à nous transmettre, de nous envoyer toujours une **note par écrit**, afin que nous ayons au besoin une pièce à opposer à l'Administration.

NOTRE FEUILLE DE RÉCLAMATIONS

En ayant fait faire un nouveau tirage, nous nous tenons à la disposition de ceux de nos adhérents qui en désireraient quelques exemplaires.

AVIS IMPORTANT

Nous recommandons à nos adhérents de vouloir bien dans leur propre intérêt, réserver bon accueil à l'inspecteur envoyé par l'administration pour vérifier le matériel de leurs postes et recueillir leurs plaintes.

SOMMAIRE

	Pages.
L'assemblée générale du 12 avril.	3
Le recrutement du personnel, par M. de Montebello	5
La résistance de la bureaucratie	6
Abonnements de villégiature	7
L'amélioration de l'Annuaire	7
Correspondance d'Amérique	8
Le tarif des imprimés.	10
La gérance des cabines téléphoniques en province.	10
Le personnel et les abonnés	10
Echos de partout	11
A travers la presse	13
Tribune des abonnés.	14
Remises à nos adhérents	15

L'Assemblée Générale

du 12 Avril

L'allocution de M. de Montebello.
Une campagne fructueuse. — La victoire de l'Association. — Rapport de la commission judiciaire.
Convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour modifications aux statuts.

L'assemblée générale annuelle de l'Association des Abonnés au téléphone a eu lieu le 12 avril, dans la salle de l'Athénée-Saint-Germain, 21, rue du Vieux-Colombier.

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Maurice de Montebello, président, assisté de MM. Archdeacon, vice-président, Thévin, secrétaire, Giraudeau, Lauzanne, Munier, Max Richard, membres du conseil d'administration, Fernand Lecomte, secrétaire de la commission judiciaire.

Le président donne la parole à M. Thévin, pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 1906, puis retrace, dans une allocution fréquemment applaudie, la campagne menée depuis un an par l'Association.

Nos efforts.

L'année écoulée, qui ne s'ouvrait pas sous de très heureux auspices — déclare M. de Montebello — s'est terminée par une victoire éclatante pour notre Association : ce qui prouve qu'on ne doit jamais désespérer de l'avenir, et que les efforts patients et méthodiques pour une juste cause finissent toujours par porter leurs fruits.

Il y a un an à pareille époque, sous le proconsulat de M. Bérard, nous nous heurtions à l'incurie et au mauvais vouloir systématique de l'Administration. Nous n'en poursuivions pas moins notre campagne avec opiniâtreté : d'abord en organisant un vaste pétitionnement, qui obtint un succès considérable, et réunit 25.000 signataires, sans compter nos 7.000 adhérents, protestataires de fait. Déposée sur le bureau de la Chambre, la pétition fut transmise à la commission compétente, qui nomma pour rapporteur M. Gérald. Celui-ci, dans un rapport très intéressant, conclut à la justesse et à l'urgence de nos desiderata, en renvoyant au ministre des travaux publics notre pétition, qui a ainsi hâté la mise en chantier des réformes.

Nous avons ensuite distribué à nos adhérents des feuilles de réclamations, qui furent très appréciées des abonnés, car il nous fallut procéder à un nouveau tirage. L'effet produit sur l'Administration fut très sensible, puisque, peu de temps après, une circulaire adressée au personnel pour stimuler son zèle constatait « l'action de plus en plus active de l'Association des abonnés ».

Enfin, au mois d'octobre, le dieu des parlementaires... et des abonnés nous débarrassait de M. Bérard. Avec son successeur, c'est un nouvel esprit qui règne dans l'Administration. Dès son arrivée au sous-secrétariat des postes, M. Simyan, dans une entrevue que nous avons eue avec lui au mois de novembre, se déclarait prêt à donner satisfaction à nos desiderata et nous annonçait la mise à exécution d'un vaste programme de réformes. Il nous confirmait, quelque temps après, ses promesses, par une lettre officielle.

Les réformes.

Pour montrer sa bonne volonté, M. Simyan a pris immédiatement diverses mesures en réalisant quelques petites réformes d'exécution facile — en attendant les grandes — afin de donner satisfaction aux abonnés.

Rappelons notamment diverses circulaires adressées au personnel pour améliorer le service, la création d'une école de téléphonistes, l'institution de contrôleurs des téléphones, la faculté de verser à son bureau de poste le premier trimestre de l'abonnement, l'amélioration de l'annuaire, la création toute récente, actuellement à l'étude, d'un « abonnement de villégiature », etc.

La réforme du règlement sera bientôt effectuée. Les clauses draconiennes — dont M^e Talamon, président de notre commission judiciaire, a fait ressortir l'injustice, — seront supprimées. On nous a donné l'assurance que le nouveau règlement serait très libéral, et que les abonnés seraient considérés désormais comme des clients.

Le tarif va être également modifié, par l'adoption d'un système à conversation taxée, qui dégrèvera les petits sans surcharger les gros abonnés. C'est dans ce but que, d'accord avec l'Administration, nous avons organisé notre questionnaire, pour donner une base certaine à la réforme.

Enfin le matériel sera complètement transformé. Trois cents nouvelles lignes auxiliaires seront construites en octobre prochain. Vers la même époque, tous les bureaux centraux de Paris seront transformés par l'adoption de la Batterie Centrale, d'après les derniers perfectionnements réalisés en Amérique. Cette Batterie Centrale sera pour le moment incomplète — c'est-à-dire que les piles des postes d'abonnés seront momentanément conservées — mais l'installation sera faite de telle sorte que les multiples pourront fonctionner en Batterie Centrale intégrale, dès qu'on le voudra — ou plutôt dès que la situation budgétaire le permettra : et tout nous fait prévoir que nous n'aurons pas longtemps à attendre.

Enfin treize nouveaux bureaux centraux seront construits dans Paris, pour qu'on puisse faire face — comme nous ne cessons de le demander — à l'augmentation constante du nombre des abonnés, qui deviendra encore plus rapide à la suite de l'abaissement du tarif : l'Administration, dans ses prévisions, compte, à bref délai, sur 200.000 abonnés.

Pour l'exécution de ce programme, M. Barthou et M. Simyan demanderont aux Chambres, dès le mois de mai, un crédit de 50 millions, qui sera certainement voté ; car, grâce à un ingénieux système d'avances remboursables, il ne grèvera pas le budget.

Comme on le voit — à quelques détails près — c'est le programme de réformes de notre Association que l'Administration a adopté et met à exécution.

C'est là pour nous une grande victoire, dont nous pouvons être légitimement fiers. Il va falloir maintenant veiller à l'exécution des réformes et obtenir du Parlement le vote des crédits. (*Applaudissements prolongés*).

Elections. — Situation financière.

M. de Montebello propose ensuite de ratifier l'élection de M. Archdeacon comme vice-président, en remplacement de M. Max Vincent, démissionnaire. (*Applaudissements*).

Il met aux voix la réélection de trois membres sortants du conseil d'administration par voie de tirage au sort : MM. de Montebello, Archdeacon, Munier. (*Réélus à l'unanimité*).

La nomination de deux nouveaux membres du conseil d'administration est également approuvée à l'unanimité : ce sont MM. Robert Gangnat, agent

général de la Société des Auteurs dramatiques, et Edouard Leblond, entrepreneur.

Le président donne ensuite la parole à M. Thévin, secrétaire, qui, en l'absence du trésorier, excusé, donne lecture du rapport sur la situation financière. (*Approuvé à l'unanimité*).

M. de Montebello fait ressortir que la situation financière, qui va chaque année en s'améliorant, est très satisfaisante. (*Applaudissements*).

Le président donne ensuite la parole à M^e Fernand Lecomte, secrétaire de la commission judiciaire, pour la lecture du rapport suivant :

Rapport de la commission judiciaire.

Notre action contentieuse a été concentrée sur les affaires Sylviac et Maugin.

L'affaire Sylviac est relative à l'article 52 du règlement, permettant à l'Administration de suspendre la communication téléphonique lorsque des paroles blessantes ou injurieuses partent d'un poste téléphonique.

Par jugement du 15 janvier 1907, le Tribunal a rejeté la fin de non recevoir opposée par l'Administration et tirée de ce que la procédure spéciale relative aux contributions indirectes, aurait dû être suivie. Le Tribunal a déclaré notre adhérente mal fondée dans son instance en dommages-intérêts, faute par elle de pouvoir faire utilement état, soit des poursuites correctionnelles dont elle a été l'objet, ces poursuites résultant de l'exercice non abusif d'un droit, soit de l'application non justifiée de la mesure disciplinaire qui lui fut appliquée, cette mesure procédant de règlements auxquels chaque abonné adhère de convention expresse.

Nous n'avons pas encore reçu la signification du jugement ; nous examinerons à ce moment la suite qu'il y a lieu de donner à cette affaire au point de vue d'un appel.

L'Association avait pris en mains, à ses frais, l'affaire de M^{me} Sylviac. Ses intérêts avaient été confiés à M^e Touchard, avocat à la Cour d'Appel, membre de la Commission judiciaire, assisté de M^e Georges Deschamps, avoué.

En ce qui concerne l'affaire Maugin, relative à la réduction à trois cents francs du prix de l'abonnement, la solution n'est pas encore intervenue au Tribunal, mais l'affaire peut venir en ordre utile d'un jour à l'autre.

Nous comptons soutenir, au point de vue de la forme, que la procédure des contributions directes est inapplicable, la redevance téléphonique étant le prix de location d'un ouvrage public et la procédure du droit commun devant être suivie, du moment qu'il s'agit uniquement de fixer un prix de location.

Au fond, nous demandons au Tribunal de prononcer l'abaissement de l'abonnement de notre adhérent à trois cents francs, conformément à la promesse formelle contenue dans le décret du 7 mai 1901.

Nous avons pleine confiance dans la justice de notre cause.

Dans cette affaire également, l'Association a pris à sa charge les frais du procès. Les intérêts de notre adhérent sont confiés à M^e Thesmar, avocat à

la Cour d'Appel, assisté de M^e Deschamps, avoué, tous deux membres de notre Commission judiciaire.

D'autre part, M. le Sous-Secrétaire d'Etat nous a avisés que les points traités par M^e Talamon, avocat à la Cour de Cassation, président de notre Commission judiciaire, seront soumis très prochainement à l'examen d'une commission spéciale qui sera constituée en vue de l'étude des modifications à apporter aux conditions d'abonnement.

La reconnaissance par l'Administration de l'importance des études auxquelles se livre l'Association dans ses commissions, nous a été fort agréable et nous a paru de nature à être signalée tout particulièrement à nos adhérents.

M. de Montebello remercie, au nom de l'assemblée et de tous les adhérents, les membres de la commission judiciaire qui mettent avec tant de zèle leur haute compétence au service de l'Association, et charge en particulier M^e Lecomte de transmettre ces remerciements au président de la commission, M^e Talamon. (*Applaudissements*).

Le président ajoute que, l'Administration ayant formellement promis de supprimer l'article 52 du règlement (suspension de l'abonnement pour injures adressées à la téléphoniste), le conseil a décidé de ne pas interjeter appel du jugement rendu dans l'affaire Sylviac.

Modifications aux statuts.

Convocation d'une nouvelle assemblée.

L'ordre du jour de la séance portait : « modifications aux statuts ». Mais le *quorum* nécessaire pour une semblable discussion n'étant pas atteint, la question sera ultérieurement tranchée par une assemblée générale extraordinaire qui sera convoquée pour le lundi 6 mai, à 5 heures, 47 rue des Mathurins.

En quelques mots, M. de Montebello expose la question. Le conseil a pensé qu'il serait avantageux d'étendre l'action de l'Association à l'étude des questions télégraphiques et postales en vue de l'amélioration de ces services. Il serait bon également, pour augmenter notre nombre et notre puissance, de ne plus exiger de nos nouveaux adhérents la qualité d'abonnés au téléphone — tout le monde s'intéressant au téléphone — et de nous attirer ainsi de nombreux et de précieux concours.

Ces déclarations sont très favorablement accueillies.

Questions diverses.

En quelques mots pleins d'à-propos et d'humour, un des assistants, M. Saint-Père, félicite le président des résultats obtenus par l'Association et constate que le petit nombre des membres présents à l'assemblée générale est un heureux symptôme. Quand les mécontents sont nombreux, déclare-t-il, ils viennent en foule. Il faut donc en

conclure que les abonnés sont plus satisfaits et apprécient les efforts de l'Association. (*Applaudissements*).

M. Saint-Père appelle ensuite l'attention de l'assemblée sur la question du rappel de l'abonné par la téléphoniste, lorsque le correspondant demandé n'est pas libre.

Un adhérent d'Eure-et-Loir signale l'insuffisance des communications téléphoniques entre les divers départements.

M. de Montebello répond que l'observation est fort juste. Tout est à faire dans le service interurbain. Le nombre des lignes est hors de proportion avec les besoins du service. Dès que les crédits pour Paris seront votés, l'Association portera ses efforts sur l'amélioration du téléphone en province.

La séance est levée à six heures et demie.

LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL

Au moment où l'Administration est animée d'intentions réformatrices, il convient de lui signaler une réforme qui ne nécessite aucun crédit, et qui contribuerait à améliorer considérablement le service téléphonique.

Il s'agit du recrutement du personnel, dont nous avons signalé bien souvent déjà les déficiences.

Une première mesure, qui serait bien accueillie par tout le monde, consisterait à rendre le recrutement régional.

Pour ne prendre que l'exemple de la capitale — le raisonnement serait le même dans les autres régions de la France — de nombreuses téléphonistes viennent à Paris, de tous les points de la France, sur leur demande, (naturellement apostillée !) soit pour avoir de l'avancement, soit attirées comme des papillons par l'éclat de la Ville-Lumière ! Mais elles ne tardent pas à s'ennuyer, à regretter leur pays, et, au bout de peu de temps, à peine sont-elles au courant, qu'elles demandent presque toutes à retourner au pays natal. D'où un bouleversement perpétuel, une désorganisation constante dans les services.

La téléphoniste étrangère à la région, a en outre des désavantages marqués par rapport à l'opératrice indigène. L'accent est différent, et on sait s'il a une importance capitale en matière téléphonique. La jeune fille qui a vécu à

Carpentras ou à Saint-Gaudens comprendra mal le verbe rapide du Parisien, se fera répéter plusieurs fois la demande, et se trompera souvent. Elle ne connaîtra rien de Paris, et ignorera où est l'Opéra ou la Bourse, par exemple. Autant de causes d'irritation pour l'abonné, qui croira qu'on se moque de lui.

Enfin, pour Paris spécialement, où les communications sont particulièrement délicates et complexes, il est avéré que les Parisiennes, plus vives et plus agiles, ont une supériorité marquée sur les jeunes filles de province, et, en moyenne, peuvent donner un nombre supérieur de communications dans le même espace de temps.

*
* *

Mais il ne suffit pas de rendre le recrutement régional : il importe, peut-être plus encore, de modifier radicalement l'examen d'entrée, de le rendre pratique et d'opérer une sélection professionnelle parmi les postulantes.

Que fait-on actuellement ? On demande aux aspirantes téléphoniques un examen théorique très difficile, portant sur des matières étrangères à leur profession. Celles qui sont reçues sont admises comme téléphonistes, et c'est alors seulement qu'on leur enseigne la pratique du téléphone ! Tant pis pour celles qui n'ont pas d'aptitudes ou pas de goût : elles restent rivées au téléphone à perpétuité.

Pareille organisation est profondément illogique. Elle aboutit à nous donner des téléphonistes qui, toutes zélées en très grande majorité, ont une valeur professionnelle très inégale, dont le coefficient, affirment les chefs de bureaux, varie de 1 à 5. A l'heure actuelle, si toutes les téléphonistes étaient toutes d'une égale valeur moyenne, le service téléphonique, par ce seul fait, serait considérablement amélioré.

Il faut donc procéder comme l'industrie privée, qui opère par sélection. On peut concevoir à priori deux systèmes.

D'après le premier, on exigerait pour l'examen d'entrée — à côté d'épreuves sur l'instruction générale, à coefficient très réduit — des épreuves professionnelles approfondies qui supposeraient chez les postulantes une connaissance pratique du téléphone. Ces connaissances, les candidates les apprendraient, soit dans une école de l'administration, soit dans

des écoles privées — mais avant l'examen d'admission, qui permettrait ainsi de choisir les jeunes filles professionnellement aptes.

Deuxième système. On conserverait un examen théorique *pour toutes les candidates à un emploi dans les postes, télégraphes et téléphones*. Parmi les jeunes filles reçues, celles qui voudraient se destiner aux téléphones suivraient des cours pratiques, après lesquels elles passeraient un nouvel examen, purement professionnel. A la suite de cette épreuve, les plus aptes seraient admises dans les téléphones, les autres seraient versées dans les postes, où les mêmes aptitudes spéciales ne sont pas nécessaires.

A l'Administration de choisir et de donner son avis.

M^{re} MAURICE DE MONTEBELLO.

LA RÉSISTANCE DE LA BUREAUCRATIE

Un ministre ou un sous-secrétaire d'Etat réformateur est — qu'on nous passe l'expression — la bête noire des bureaux.

Et par bureaux, nous n'entendons pas le petit employé qui a des heures fixes de présence, et que ses chefs se chargent d'occuper, fût-ce en lui faisant transcrire et retranscrire — cela s'est vu — des statistiques ou autres paperasses absolument inutiles. Celui-ci ne craint pas les réformes : bien au contraire. Il préférerait, au lieu de la besogne fastidieuse qu'on lui impose, faire œuvre utile et montrer son esprit d'initiative, que ses supérieurs se plaisent généralement à étouffer.

Il ne s'agit pas, non plus, des chefs du service actif, qui sont à la tête des bureaux centraux ou des bureaux de poste, et qui font preuve de beaucoup de zèle et d'esprit d'initiative. C'est sur eux que retombe toute la responsabilité d'un service qu'il n'est pas en leur pouvoir de réorganiser ou même d'améliorer.

L'esprit de routine est personnifié par l'état-major bureaucratique des ministères, composé en presque totalité de parasites inutiles, qui, pour manifester leur existence ou faire croire à leur utilité, passent leur temps à « embêter » les fonctionnaires du service actif en les accablant de paperasseries oiseuses et intempestives, et de circulaires rédigées à contre-sens par des plumitifs inexpérimentés et sans aucune connaissance pratique du service.

Tous ces fils d'archevêques, une fois en pos-

session d'un poste grassement rétribué, considèrent leurs fonctions comme une sinécure de tout repos et ont horreur de tout ce qui pourrait leur causer le moindre effort intellectuel, le plus léger travail. Ils consentent encore — quand le mauvais temps ne les retient pas chez eux ou que le soleil ne les invite pas aux parties de campagne — à faire un tour dans leur bureau, le matin, en attendant le déjeuner, et l'après-midi, après la promenade hygiénique. Mais des réformes ! Fi ! ne leur parlez pas de cela. Comment, on leur demande des rapports ? On a l'audace de vouloir leur imposer des réorganisations ! On leur parle de donner satisfaction au public — avec lequel ils n'ont aucun rapport, et dont ils se moquent comme un poisson d'une pomme.

Tel est l'état d'esprit auquel est aux prises, en ce moment, M. Simyan. Il nous revient que le programme de réformes du Sous-Secrétaire d'Etat et de ses collaborateurs immédiats se heurte en ce moment à l'indifférence tout au moins la plus évidente des bureaucrates de la rue de Grenelle. Ceux-ci exécutent mal les ordres qui leur sont transmis ou les font traîner en longueur — regrettant le temps heureux où M. Bérard laissait l'eau couler sous les ponts et les « sinécurards » s'endormir dans leurs fauteuils.

Il faut que les hauts bureaucrates en prennent leur parti : les temps sont changés. Qu'ils se mettent bien dans la tête que nous les payons pour faire une besogne déterminée. Le jour où ils ne voudront pas remplir leur rôle, ils pourront s'apercevoir qu'ils ne sont pas inamovibles, et l'opinion publique applaudira aux justes sanctions qui seront prises à leur égard.

ABONNEMENTS

DE VILLÉGIATURE

L'Administration a mis à l'étude une réforme qui est réclamée depuis longtemps par les abonnés : c'est la création des abonnements téléphoniques dits « de villégiature ».

De même qu'à l'époque des vacances on peut s'abonner, pour quinze ou trente jours, à un journal, on pourra désormais souscrire à un abonnement restreint au téléphone. Les abonnements seront consentis à une taxe très réduite, mais il faudra avertir, quelques semaines d'avance, l'Administration départementale du ressort de la villégiature fixée, afin qu'elle ait le temps d'installer, sur des

mâts de fortune, le circuit téléphonique loué.

Il existe à l'étranger, en Suisse notamment, des arrangements de ce genre avec l'Administration, très commodes... lorsque le téléphone marche.

Ce nouveau mode d'abonnement doit fonctionner, nous assure-t-on, très prochainement.

L'amélioration de l'« Annuaire »

[D'importantes améliorations vont être apportées à l'*Annuaire des Téléphones*, ainsi qu'il résulte de la note officielle suivante.

Nos adhérents savent que nous avons depuis longtemps réclamé cette réforme, et nous sommes heureux d'avoir obtenu satisfaction — tout au moins partielle, sur ce point].

Le 25 avril 1907, il a été procédé, 103, rue de Grenelle, à Paris, à l'adjudication, pour une durée de neuf années, de la fourniture de l'*Annuaire officiel des abonnés aux réseaux téléphoniques*.

M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, a pensé que le grand nombre des postes publics et des postes d'abonnés présentement en service ou qui seront rattachés au cours des prochaines années, rendait nécessaire une transformation des conditions matérielles dans lesquelles ce document avait été établi jusqu'ici.

Le format de la publication sera agrandi, la liste alphabétique des abonnés sera établie sur deux colonnes, ce qui rendra les recherches plus faciles.

Les deux volumes qui constituent l'*Annuaire*, celui de Paris et celui des départements, seront reliés, ce qui assurera leur maintien en bon état et donnera à la publication un meilleur aspect.

Enfin, les conditions d'insertion des annonces industrielles et commerciales ont été modifiées, en vue d'offrir de nouvelles facilités aux personnes désireuses de mettre à profit la grande publicité de l'*Annuaire*.

L'adjudication s'est faite en deux lots, l'un portant sur la confection matérielle de l'*Annuaire* et des suppléments (impression, reliure, etc.), le second ayant pour objet le fermage de la publicité à insérer dans ces documents.



Correspondance d'Amérique

Deux lettres de M. de Douville-Maillefeu. — Les merveilles du téléphone aux Etats-Unis. — La visite d'un bureau central à Baltimore.

Nous avons reçu de M. le vicomte de Douville-Maillefeu, les deux lettres suivantes, que nous publions avec plaisir, car elles montreront à nos lecteurs à l'aide de quel matériel et de quelles installations les compagnies téléphoniques des Etats-Unis, sous l'aiguillon de la concurrence, sont arrivées à des résultats vraiment prodigieux — pour nous. Nous ne pouvons qu'en remercier notre très aimable correspondant.

Baltimore, 27 février 1907.

Mon cher Président,

Je viens à l'instant de visiter en détail une des installations modèles téléphoniques des Etats-Unis ; je dis modèle avec intention, car il s'agit de la section Saint-Paul de la ville de Baltimore, section rebâtie et installée tout récemment à la suite du feu. La Batterie Centrale ici fonctionne à merveille depuis plus de cinq ans ; elle était installée depuis deux ans, à l'époque du grand feu de Baltimore (février 1904).

Il n'y a absolument nulle part de piles, excepté dans les stations téléphoniques, et les téléphones « long distance », comme ils appellent les téléphones d'une ville à une autre, fonctionnent à merveille. L'autre jour, j'étais à déjeuner avec un ami au Merchant's-Club ; il venait de demander Boston : moins de dix minutes après, on l'appelait ; il avait le bureau de son ami, à Boston, et il entendait (comme je l'ai vérifié moi-même) absolument comme si son interlocuteur était dans la cloison. Pas le moindre bruissement, je ne dis même pas friture avec intention, jamais on ne sait ce que c'est ici. Heureux pays ! On peut téléphoner pour le moment jusqu'à Kansas City, très loin dans l'Ouest. Un peu pressé, je ne vous décrirai pas encore dans ces quelques lignes la merveille qu'est un bureau central téléphonique comme celui que je viens de visiter. Il s'agit de la Compagnie Chesapeake and Ohio, qui dessert Baltimore, Washington et environs, et naturellement est reliée à toutes les villes américaines.

Les appareils sont fournis et construits par la Western Electric Company, contrôlée, je crois, par l'American Bell Telephone Company. J'ai été frappé par la discipline des demoiselles des télé-

phones. Dans le bureau où il y en a certainement 60 au moins, on entendrait voler une mouche ; seuls quelques murmures provenant de leur demande (*What number ?*) s'élèvent. Jamais la moindre conversation entre elles. Elles sont bien traitées, ont un petit salon de lecture et de repos à elles, réfectoires, cabinets de toilette, hygiène très bien comprise. Elles ont une belle apparence de santé, et ont plus l'air de se livrer à un jeu qu'à un travail. La température et la ventilation du bureau sont parfaites. Très en hâte, je vous envoie ce petit compte rendu sans aucune recherche de style, pour vous donner mon impression immédiate. J'ajouterai qu'on ne compte pas les centaines de mille dollars dépensés par les compagnies de téléphone, comme je vous l'ai montré dans une note de juin 1906. D'ailleurs, l'Amérique, maligne, emprunte à l'Europe de quoi faire marcher ses affaires, et nous ne savons pas, pour nous, dépenser de quoi seulement entretenir notre vieux matériel. Triste, en vérité !

Enfin, espérons que, grâce à vos efforts, nous aurons une légère amélioration. Mais, après Paris, il faudra augmenter les lignes interurbaines.

Recevez mes salutations très distinguées et mes amitiés bien sincères.

Votre dévoué,

V^{to} DE DOUVILLE-MAILLEFEU.

*
* *

Baltimore, 8 mars 1907.

Mon cher Président,

Je viens de visiter en détail la section Saint-Paul, de la *Chesapeake and Ohio Telephone Company*, qui dessert Baltimore, Washington et les environs. Tous les appareils sont fournis par la Western Electric Company, de Chicago et New-York.

Les employées ont devant elles un tableau vertical divisé en deux parties : la partie inférieure indique, par un point lumineux, l'abonné qui a décroché son récepteur ; l'employée a à sa disposition une vingtaine de jeux de deux lignes qui lui permettent de mettre en communication deux abonnés. L'employée tire de la table placée devant elle un bout de ligne et le place dans le jack situé à côté du point lumineux, puis, demandant quel numéro veut l'abonné, de suite elle place le deuxième bout de ligne dans le jack du numéro demandé, jacks situés dans la partie supérieure du tableau vertical.

Tout ceci a été instantané. Dans les villes les plus affairées, la moyenne du temps entre le moment où un abonné décroche son récepteur et celui où il peut parler avec celui qu'il a demandé, est de

23 secondes dans un même secteur, et de 30 secondes dans une même ville d'un secteur à l'autre. Naturellement, il faut que le deuxième abonné réponde vite. Celui-ci a en somme été prévenu 23 secondes ou 30 secondes après qu'on l'avait demandé, et ceci calculé sur une année entière de communications (1).

Est-ce assez merveilleux de célérité ?

Quand la conversation est terminée, une autre lumière s'allume à l'endroit correspondant aux deux extrémités de la ligne qui a mis en communication les deux abonnés, et l'employée, en retirant les deux extrémités de cette ligne, n'a qu'à les laisser retomber ; deux poids, placés sous la table, les font retomber jusqu'à leurs extrémités.

Pour demander un autre secteur, on ouvre la clef du secteur demandé.

Il y a dans chaque bureau une équipe spéciale d'employées pour répondre aux appels des autres stations qui demandent ce bureau. Elles entendent demander un numéro avec nom de la station, elles tirent un fil correspondant à cette station, et mettent l'extrémité de ce fil dans le jack du numéro demandé. Ici il n'y a donc qu'un fil. Encore plus rapide, en effet. 7 secondes en moyenne sont utilisées pour faire communiquer une section avec une autre.

Fonctionnement parfait.

J'ai assisté, à midi, à un changement d'équipe. Les employées arrivent militairement, avec leur casque personnel et un cornet devant la bouche. Aucune interruption de service n'en résulte. L'ancienne équipe attend que la nouvelle ait entendu et répondu.

Les femmes employées ont, à un étage au-dessous du bureau, un salon de lecture ou de repos, avec rocking-chairs, des réfectoires, des cabinets de toilette avec eau chaude et eau froide, beaucoup de confort et une propreté qu'on voudrait voir même dans les hôtels de premier ordre n'importe où. Elles sont 9 pour faire le travail de 8, afin qu'une puisse relayer les 8 autres, car elles travaillent 8 heures sans interruption.

Je ne puis raconter tous les détails qui compliquent le travail de la société téléphonique et des employées. Il y a des abonnés qui sont deux sur un fil et d'autres qui sont quatre. Il y en a qui sont abonnés par nombre de conversations. Que sais-je encore ? Toutes ces difficultés sont un jeu pour l'administration de ces compagnies américaines, pour qui la satisfaction du public a toujours été une condition *sine qua non* d'existence.

Pour les abonnés à deux sur un fil il y a simplement deux jacks sur la partie supérieure du tableau vertical dont j'ai parlé tout à l'heure ; ces deux jacks ont même numéro, avec chacun une

lettre différente après le numéro ; ces deux numéros sont réunis sur le tableau vertical par une marque jaune.

Ex.: 922 K et 922 R 922 K 0 922 R 0

Pour les quatre sur même ligne, quatre lettres et les quatre numéros réunis par une marque rouge.

Ex.: 814 F 0 814 K 0 814 N 0 814 R 0

Est-ce assez simple ?

Pour les abonnés par nombre de conversations, leur lumière, allumée comme toujours à leur demande, a un petit cercle noir.



lumière ordinaire



lumière avec cercle.

L'employée tire un papier d'un petit carnet et écrit le numéro de l'abonné à conversation payante. Est-ce encore assez simple pour une complication qui rend beaucoup de services à certains abonnés qui sont chez eux par intervalles, des voyageurs, par exemple ?

On voit ici un service fait pour l'agrément du public : on peut donc le copier servilement dans tous ses détails, sans oublier que ce service rapporte, même compliqué ainsi, des millions aux compagnies qui exploitent.

Il y a de plus une étude faite sur les abonnés qui téléphonent beaucoup (hommes d'affaires) afin de proportionner d'une manière presque complète le travail de chaque employée.

Les fils qui arrivent par paquets géographiques, c'est-à-dire venant d'un même groupe de maisons, sont séparés à l'arrivée, de manière à être réparés par numéros, afin que les employées aient toutes à peu près même travail. Constamment on change l'arrivée des fils quand des employées ont beaucoup plus de travail que d'autres, et ce changement, très simple, est fait par des employés électriciens hommes.

Les fils sont placés dans une grande cage située derrière le tableau vertical dont j'ai parlé plus haut ; et cette cage fait tout le tour de la pièce (grande salle), de manière à laisser derrière elle un passage. La ventilation et le chauffage sont parfaits, ainsi que tout ce qu'il faut pour empêcher le plus petit incendie. Le silence de cette salle, où travaillent soixante employées, est exemplaire.

Le revers de la cage aux fils est formé de rideaux articulés en bois, comme la fermeture des petits bureaux américains : et aussi on peut vérifier et changer les fils, comme je l'ai dit tout à l'heure. Ceux-ci sont dans des gaines en toile, et très faciles d'accès. En cas de feu, on jette d'abord du sable, l'eau abîmant tout, et on recouvre les appareils avec une housse imperméable à l'eau, qui

(1) Heureux pays ! (N.D.L.R.)

est placée d'avance au-dessus de la cage aux fils.

Dans l'immeuble il y a source d'électricité, dynamos, batteries centrales, etc., et des petits relais électriques qui font d'eux-mêmes agir les sonneries chez les abonnés en prenant très simplement par un contact métallique la source d'énergie dans la station téléphonique.

Il n'y a naturellement plus, depuis plusieurs années, une seule pile à domicile. Pour eux, ici, cela remonte au temps des diligences, à peu près ! POUR LES LONGUES DISTANCES (on va dans l'Ouest jusqu'à Kansas City actuellement) IL N'Y A NULLE PART DE PILES A DOMICILE. On entend à merveille, tous les fils ÉTANT AÉRIENS, car les souterrains perdent le courant trop vite. On téléphone souvent de l'intérieur des wagons, aux arrêts, sans descendre.

Voilà ce qu'on peut avoir en France comme ici. Pourquoi ne l'avons-nous pas ? Il est impossible de le savoir. Nous n'avons qu'à commander, et nous l'aurons.

V^{te} DE DOUVILLE-MAILLEFEU.

Le Tarif des Imprimés

Sur la demande d'un certain nombre de nos adhérents, nous donnons ci-joint le texte *in extenso* de l'article de loi qui a modifié dernièrement le tarif des imprimés :

Extrait de la loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1907 (Journal Officiel du 31 janvier 1907).

ARTICLE 30. — Dans le service intérieur, le port des imprimés postaux non périodiques expédiés sous bande mobile est, pour chaque paquet portant une adresse particulière :

De 2 centimes de 0 à 15 grammes,

De 3 centimes de 15 à 50 grammes.

De 5 centimes de 50 à 100 grammes.

Le port des imprimés non périodiques expédiés sous enveloppes ouvertes, sous forme de lettres non cachetées, ou sur cartes portant l'adresse écrite au recto, est, pour chaque objet portant une adresse particulière, de 5 centimes jusqu'à 100 gr.

Au-dessus de 100 grammes, le port de tous les imprimés non périodiques est uniformément de 5 centimes par 100 grammes ou fraction de 100 gr. excédant.

Le prix de port des journaux, avis, lettres de convocations de sociétés ou associations qui ne font pas acte de commerce et ouvrages périodiques, ainsi que des avertissements et avis envoyés

aux contribuables par les percepteurs des contributions directes, n'est pas modifié.

Celui des cartes électorales, bulletins de vote et circulaires électorales, reste fixé à 1 centime par 25 grammes ou fraction de 25 grammes excédant, quel que soit le mode d'expédition, sous bande, sous enveloppe ouverte, ou sur carte à découvert.

Le poids maximum des échantillons de marchandises est porté à 500 grammes; leur port continue à se calculer à raison de 5 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant.

La gérance des Cabines téléphoniques

En Province.

On sait que, dans certaines communes rurales, les gérants des cabines téléphoniques sont les instituteurs. Ceux-ci s'absentent régulièrement, soit au jour de l'an, soit à Pâques, soit surtout au moment des grandes vacances. Pendant ce temps, la gérance est confiée à des suppléants qui souvent habitent fort loin des cabines.

Il serait bon que, dans les communes où le gérant est susceptible de s'absenter régulièrement tous les ans, le suppléant fût autorisé à avoir à son domicile, outre une sonnette d'appel, un appareil transmetteur et récepteur, dont la communication avec le réseau général serait supprimée dès le retour du titulaire.

Le Personnel

et les Abonnés

Une lettre du groupe grenoblois
de l'A. G. des agents des P. T. T.
Un vœu intéressant.

Nous recevons la lettre suivante, que nous insérons avec plaisir. Elle montre une fois de plus que le personnel est prêt à collaborer avec le public en vue de la réforme de l'organisation postale et électrique, dont nul mieux que lui ne comprend la nécessité. Il va sans dire que nous sommes prêts à appuyer le vœu si intéressant des agents de Grenoble, et que nous continuerons, comme par le passé, à défendre toutes les revendications légitimes du personnel.

ASSOCIATION GÉNÉRALE
DES AGENTS
DES
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Grenoble, le 19 mars 1907.

Groupe de Grenoble

Monsieur le marquis de Montebello,
Président de l'Association des Abonnés au
Téléphone.

C'est avec une sympathique attention que nous suivons les travaux de votre Association, dont l'objectif, comme le nôtre, est d'obtenir un meilleur fonctionnement de notre grand service public, tout en respectant les droits du personnel.

Dans cette même intention, j'ai le plaisir de vous envoyer la copie d'un vœu que notre groupe départemental soumettra au prochain congrès de notre A. G., congrès qui se tiendra à Paris dans la première quinzaine de juin.

Nous demandons des modifications dans la composition et la méthode de travail au conseil d'administration des Postes, des Télégraphes et des Téléphones, conseil qui devra comprendre le président de l'Association des Abonnés au Téléphone comme *membre de droit*.

Si, sur ce point, votre avis doit être conforme au nôtre, nous serions très heureux de vous voir soutenir notre proposition, dans toute occasion propice.

Veuillez bien agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

P. BOSSARD,
Secrétaire,

Commis des Postes à Grenoble.

*
* *

VŒU relatif à la réorganisation du conseil
d'administration des Postes, Télégraphes et
Téléphones.

Le Groupe grenoblois :

Considérant que dans toute grande entreprise industrielle ou commerciale un conseil d'administration est en contact permanent avec le directeur général pour assurer l'unité de vue dans l'exécution du service courant, et le conseiller dans les améliorations à introduire au mieux de l'intérêt général ;

Que le conseil d'administration actuel des Postes et Télégraphes ne semble pas rendre tous les services sur lesquels on serait en droit de compter, en raison de sa composition trop exclusive et de ses réunions trop espacées,

Emet le vœu :

Que le conseil d'administration soit réorganisé et son rôle rendu plus actif ;

Qu'il soit notamment chargé d'élaborer un programme général des améliorations à introduire dans les différentes parties du service en déterminant l'urgence et le classement de chacune d'elles et en proposant les moyens d'exécution.

Ce conseil devra tenir au moins quatre sessions par an ; à chacune d'elles, il lui sera fait un résumé des questions en cours d'exécution et un exposé des questions nouvelles.

Il se divisera en autant de sections qu'il y aura de grandes branches du service, et chaque section nommera une sous-section plus spécialement chargée d'étudier et de rapporter les questions qui l'intéressent. Ce conseil, présidé par M. le Ministre des Travaux Publics, des Postes et des Télégraphes ou par M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes, comprendra les deux chefs de cabinet, les directeurs du Sous-Secrétariat, le directeur et le receveur principal des Postes de la Seine, un directeur et un receveur de province, six membres désignés par les conseils d'administration des associations générales ou syndicats d'agents, sous-agents et ouvriers, le président de la chambre de commerce et du comité républicain du commerce de Paris, le président de l'Association des Abonnés au Téléphone, deux membres du commerce et de l'industrie, ces derniers pris parmi les spécialistes d'électricité. (Adopté à l'unanimité.)

Grenoble, le 3 mars 1907.

Pour le Groupe et par ordre :

Le Secrétaire,
P. BOSSARD.

Echos de Partout

Des examens bien pratiques.

Nous avons pu nous procurer le programme officiel de l'examen qu'on demande aux futurs employés et employées de l'Etat pour leur admission dans l'Administration des P. T. T.

Pour les surnuméraires, il y a des épreuves écrites de physique et de chimie, de dessin, de géométrie et d'algèbre ! A quoi peuvent bien leur servir toutes ces connaissances ?

Les épreuves professionnelles n'ont qu'une durée d'une heure et demie, contre onze heures accordées à l'ensemble des autres.

Voilà ce qui s'appelle un examen bien pratique !

*
* *

Pour l'exploitation privée.

La Société pour la défense du commerce et de l'industrie de Bordeaux a décidé, à l'unanimité, d'écrire aux sénateurs et députés de la Gironde, au sujet du mauvais service des téléphones, en les priant de se concerter avec leurs collègues pour déposer un projet de loi retirant le monopole de l'exploitation des téléphones à l'Etat et l'obligeant à mettre ce service en adjudication.

*
* *

Statistique télégraphique.

En Europe, c'est la Russie qui possède les plus longues lignes télégraphiques : un total de 175.000 kilomètres. Au deuxième rang se place la France, avec 150.000 kilomètres ; ensuite vient l'Allemagne, avec 134.000, et, en dernier lieu, l'Angleterre, avec 79.000. En Angleterre on expédie deux fois autant de dépêches qu'en Allemagne, et en France deux fois autant qu'en Angleterre.

*
* *

Au P.-L.-M.

M. Noblemaire, l'éminent directeur de la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, vient de prendre sa retraite, après une longue et brillante carrière, emportant le respect et l'affection de tout son nombreux personnel. Le gouvernement, à cette occasion, l'a promu au grade de grand-croix de la Légion d'honneur. Cette haute distinction n'a jamais été mieux méritée.

Nous adressons nos félicitations à M. Noblemaire ainsi qu'à son successeur, M. Mauris, dont la nomination aux hautes fonctions de directeur de la Compagnie a reçu l'approbation générale. M. Mauris, qui était hier sous-directeur, est un homme de carrière, dont la haute compétence et l'activité sont bien connues, et qui a contribué, depuis de longues années, à placer le P. L. M. au premier rang des grandes Compagnies européennes de chemins de fer.

*
* *

Mutualité téléphoniste.

Les demoiselles du téléphone ont souci de ce que deviendront leurs restes après leur mort. Elles ont fondé une société qui, pour trois sous par semaine (le prix d'une consommation), leur assure enterrement et sépulture. La société a même donné un concert qui a été très réussi et qui, « pour enterrer des morts, a fait mourir les vivants » de rire !

Du reste, pour penser un peu à la vie après avoir pensé à la mort, les demoiselles du téléphone ont organisé une société qui fonctionnera d'ici peu, appelée la *Sauvegarde*, et qui viendra en aide aux téléphonistes éprouvées.

*
* *

Un « coup de feu » à New-York.**Du Journal des Débats :**

On voudrait donner un peu de courage aux petites téléphonistes, et les animer par l'exemple de leurs sœurs d'Amérique.

De la panique de Wall-Street, personne n'a souffert davantage. Les 250 jeunes filles qui, à New-York, distribuent les communications aux quartiers d'affaires, ont eu à donner pendant deux jours 120 communications à l'heure, en moyenne. Mais quelques-unes ont eu à répondre à 220 appels.

L'effet de ce surmenage était terrifiant. Une à une, les demoiselles tombaient évanouies. D'autres devenaient « *hysteries* ». Le manager du bureau, M. Cook, conduisit un rédacteur de la *Daily Mail* à travers ce champ de bataille. Il affirma au visiteur que ces jeunes filles étaient « expertes », soigneusement choisies pour leur adresse. Elles l'étaient du moins pour leur courage. Ils en virent une dont les mains commençaient à trembler, tandis que son visage devenait d'un rouge vif ; il était évident qu'elle allait défaillir ; aussitôt, une autre s'avança des réserves, prête à prendre le service au moment précis où la première faiblirait.

Ce M. Cook, habile à tenir en main les réserves pendant que la première ligne est au feu, paraît une façon de général en chef assez napoléonien.

*
* *

Boîte aux lettres trop chargée.

Deux heures et demie du matin... En sortant du journal, un de nos confrères parisiens passe rue de Provence, pour mettre une lettre à la poste au bureau qui est à l'angle de la rue Le Peletier. Deux gardiens de la paix semblent monter la garde devant les boîtes à lettres : l'un d'eux écrit sur son calepin.

— Pardon, monsieur l'agent, fait le journaliste, voulez-vous me permettre de jeter ma lettre dans la boîte ?

— C'est bien difficile.

— Comment cela ?

— Voyez plutôt...

Et notre confrère stupéfait s'aperçoit que les deux bouches des boîtes aux lettres sont littérale-

ment obstruées par la masse des lettres qu'on a oublié sans doute de lever à l'intérieur du bureau. Devant les agents, il en sort une poignée (quelques-unes même sont à terre sur le trottoir), glisse sa lettre et remet le tout dans les ouvertures avec difficulté.

— J'espère, ajoute-t-il, messieurs les agents, que vous allez dresser procès-verbal ?

— C'est fait, et il est heureux que nous ayons été là, sinon n'importe qui aurait pu prendre des lettres à la douzaine.

A travers la Presse

Une interview de M. de Montebello. — La presse et l'Association. — Chinoiserie postale.

De *l'Intransigeant* — qui a toujours si vaillamment combattu pour la bonne cause téléphonique et postale — cette interview de M. de Montebello, sous le titre : *Un miracle ! M. Simyan est félicité par les abonnés du téléphone* :

Qui l'eût cru jamais ? M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T., reçoit les félicitations de l'Association des abonnés aux téléphones !

La nouvelle ne manquera certainement pas de surprendre. Elle est cependant rigoureusement exacte. Le marquis de Montebello, qui préside avec tant de dévouement l'Association des abonnés, nous l'a confirmée cet après-midi :

— Vous me voyez aussi surpris que vous-même, nous a dit M. de Montebello. Depuis trois ans, nous avons lutté sans cesse contre la routine ; mais nos efforts méthodiques et tenaces vont porter leurs fruits. En vérité, nous n'avons jamais désespéré, convaincus que l'énergie des abonnés aurait raison de la force d'inertie des bureaux, dès que nous serions débarrassés de M. Bérard, dont l'incapacité et la mauvaise volonté dépassaient toute mesure...

— Mais...

— Vous voulez sans doute connaître les raisons qui nous font aujourd'hui approuver M. Simyan ?

— Justement. Le public ne s'est pas encore aperçu des transformations qui amélioreraient le service.

— Attendez, nous répond avec vivacité le président de la Ligue. Un grand programme de réforme téléphonique vient d'entrer en cours d'exécution sous la direction d'un Sous-Secrétaire d'Etat qui nous paraît plein de bonne volonté et ouvert aux idées de progrès. A part quelques points, ce programme est le programme préconisé par l'Association qui va être mis à exécution.

Comment ne serions-nous pas satisfaits ? On nous accorde tout ce que nous avons demandé : réforme du règlement draconien et arbitraire en

vertu duquel l'administration, dégagée de toute responsabilité, pouvait traiter les abonnés de Turc à More et même les supprimer au besoin ; ce règlement va être complètement modifié, d'après l'esprit du rapport de M^e Talamon, président de notre commission judiciaire.

Le tarif lui-même va être modifié : on ne paiera plus 400 fr. par an, somme beaucoup trop élevée pour la plupart des abonnés ; la somme fixe sera considérablement réduite et chacun paiera suivant un tarif modéré, proportionnellement au nombre de communications demandées.

Au point de vue du personnel, conformément à nos desiderata, on crée une école de téléphonistes ; des inspecteurs se rendent dès maintenant spontanément chez les abonnés pour contrôler le fonctionnement du téléphone.

Enfin, M. Simyan s'efforce d'insuffler dans son administration un esprit de politesse et d'égards vis-à-vis des abonnés, auquel du reste ils ont droit.

De plus, on va transformer complètement le matériel, installer trois cents lignes auxiliaires et créer treize nouveaux bureaux centraux.

— Et les crédits ?

— Une demande de crédits d'environ cinquante millions va être déposée, reposant sur une combinaison financière qui n'imposera aucun sacrifice aux contribuables.

— C'est de la féerie téléphonique, ce que vous nous annoncez là ?

— C'est pourtant la vérité, répond M. M. de Montebello. Mais ce qui paraîtra plus invraisemblable encore à beaucoup de gens, c'est que, de par la volonté de M. le Sous-Secrétaire d'Etat, notre association, considérée pendant si longtemps par l'administration comme une quantité négligeable et au besoin comme un ennemi, devient aujourd'hui une institution dont le but utile est reconnu par tous comme d'utilité publique — ceci est de bon augure pour l'avenir !

*
* *

De nombreux journaux ont bien voulu signaler que nos longs efforts venaient enfin de porter leurs fruits, et, sur notre demande, porter à la connaissance de leurs lecteurs le programme de réformes téléphoniques en cours d'exécution ainsi que la distribution de notre questionnaire.

Nos remerciements à nos confrères, et particulièrement au *Journal des Débats*, à *l'Écho de Paris*, *l'Éclair*, le *Petit Parisien*, le *Figaro*, le *Siècle*, la *Liberté*, la *République Française*, la *Petite République*, le *Soleil*, la *Libre Parole*, le *Signal*, le *New-York Herald*, la *Tribuna de Rome*, la *Chronique de Bruxelles*, le *Bulletin des Halles*, le *Bulletin agricole*, le *Phare du Commerce de Marseille*, le *Phare de Calais*, le *Messenger mémorial de Moulins*, le *Petit Mantais*, etc.

Tribune des Abonnés

Notre « tribune des abonnés » étant ouverte à la libre discussion de toutes les opinions, nous publions la lettre suivante, qui est un intéressant plaidoyer en faveur du système forfaitaire. En renvoyant nos lecteurs à l'article sur la *Réforme du tarif*, paru dans notre bulletin de janvier dernier (p. 3), nous ferons toutefois remarquer que M. de Montebello a répondu par avance aux objections de notre correspondant, dont les arguments, par suite, tombent d'eux-mêmes.

Paris, 6 avril 1907.

Monsieur le Président,

En vous retournant le questionnaire demandé, je prends la liberté de vous signaler ce qui me semble une grosse erreur.

Parlant du programme adopté et du tarif, vous dites que l'Administration prépare « la réforme du « tarif par la substitution du tarif à conversations « taxées au tarif forfaitaire actuel, profondément « injuste ».

Qu'il soit injuste et éloigne beaucoup de petits abonnés éventuels, c'est possible. Mais qu'il soit *pratique* de taxer toutes les conversations, est un point de vue oublié.

Or, en grande majorité, les abonnés actuels sont dans un genre d'affaires ou d'occupations quelconques exigeant des communications fréquentes et urgentes. Ils paient un prix élevé pour les obtenir.

La nouvelle clientèle à attirer a reculé devant le tarif actuel. Elle a donc besoin d'un nombre bien moindre de communications ; en un mot, le téléphone ne lui est pas indispensable. Pour un nombre de communications comparativement faible et d'importance secondaire, on voudrait amener une gêne pour les abonnés que je dirai indispensables et importants. Qu'on s'efforce d'amener plus d'abonnés peu importants, c'est parfait, mais que cela soit fait au détriment des abonnés forcés, ce n'est ni industriel et commercial, ni pratique, c'est « Etat Français ».

Le système à conversations taxées entraînera :

Soit un contrôle de l'Etat et un de l'abonné. Ces deux contrôles sont sujets à erreurs, par conséquent à discussions. Les discussions entre des abonnés responsables et pressés et l'Etat irresponsable et pas pressé seront inégales et vexatoires. Ce contrôle coûtera cher à l'Etat, cher aux abonnés importants, et rien du tout aux abonnés peu importants. Ceux-ci pourront facilement tenir note de leurs communications, mais comment feront les maisons ayant dix ou vingt employés qui tous ont plus ou moins à téléphoner ?

Soit un enregistreur automatique. Dans ce cas, comment l'enregistreur automatique distinguera-

t-il les « pas libre » et surtout les « ratés » qui s'élèvent au moins à un tiers des communications demandées ?

Comment comprendra-t-il des conversations qui ne sont que des « ratés », comme la suivante :

Mon numéro est 281.90. On m'appelle fréquemment.

— Je voudrais parler à M. Un tel.

— Connais pas du tout.

— Vous n'êtes donc pas le 280.90 ?

— Non, je suis le 281-90.

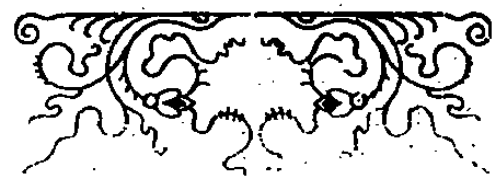
Dans votre questionnaire, vous recommandez de pointer toutes les conversations plusieurs jours de suite. Il faut n'avoir que peu d'expérience des affaires en général pour présumer qu'un homme, avocat, commerçant, banquier ou autre, s'occupant d'affaires, aura le temps de s'occuper de ce détail ou y déléguera un employé spécial. Les communications peuvent doubler, tripler, ou tomber à rien suivant les exigences des affaires ; elles sont aussi irrégulières que les affaires elles-mêmes, et leur nombre a moins d'importance pour l'abonné que l'affaire à traiter. On sacrifiera donc chaque fois votre statistique au sujet de la conversation.

En toutes choses, l'abonnement à forfait constitue un progrès, en simplifiant l'administration, et en donnant une plus grande liberté d'allures aux deux contractants. Le retour à la taxe par unité est rétrograde. Voyez-vous les compagnies de chemins de fer, taxant leurs abonnés à tant par voyage au lieu du forfait pour un temps mutuellement accepté ? L'abonnement est forcément injuste pour quelques-uns, mais il est avantageux pour la masse.

Que l'Administration accepte des abonnements à *petits nombres* de conversations taxées, elle aura raison et tous y gagneront. Mais qu'elle laisse le choix aux abonnés importants entre l'abonnement illimité et la taxe par unité de communication. J'ai la conviction que la *très grande* majorité des abonnés *actuels* préféreront le tarif à forfait, parce qu'ils aimeront mieux un prix convenu, connu, même élevé, que le travail de vérification, la possibilité de discussions et d'ennuis de toutes sortes.

On cherche continuellement à améliorer, mais on semble n'avoir en France aucun sens pratique. On ne m'ôtera pas de l'esprit que si les grands chefs du téléphone, le premier inclus, étaient rémunérés par un intérêt direct sur le rendement de leurs services, il y aurait une colossale amélioration immédiate ou rapide, à la grande joie de tous.

Si ma lettre peut avoir une utilité quelconque, ce dont je doute un peu, veuillez en faire tel usage que vous voudrez, à l'exclusion de mon nom toutefois, et veuillez bien agréer, Monsieur le Président, tous mes souhaits pour la réussite de votre œuvre, avec mes plus empressées salutations.



REMISES A NOS ADHERENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, r. Amelot, tél. 263-26. — Rem. 10 %.

Accessoires de pharmacie.

V. Bontemps, 20, r. des Francs-Bourgeois, tél. 266-15.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55.
Remise sur les achats faits par son entremise.

Apéritifs sans alcool

Ferments apéritifs, 2, rue des Fossés-Saint-Bernard. Tél. 824-00. — Remise.

Appareils de désinfection

Guasco, 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Remise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appartements à louer

Mme Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François I^{er} (Champs-lysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

Brûleur Guasco, pour ôter mauvaises odeurs et contre maladies contagieuses. 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Voir aussi Désinfection. — Remise.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevalier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes. — 5 %.

Agence parisienne de la marque Cottereau, 6, rue Poisson, tél. 553-55.
15 % sur cycles.

Kléber-Forest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 86-92. — 10 %.

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et raissos spéciales pour automobiles. — 10 %.

Garage Malakoff, 69, avenue Malakoff, tél. 675-74. — 10 % sur réparations d'automobiles.

Jules Lamy, 93, rue Saint-Sauveur, tél. 923-05. Fabrique de tri-porteurs cycles et automobiles. Remise.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.

J. Lagny, fabricant breveté S. G. D. G., 26, avenue de Neuilly (Neuilly-Paris), tél. 552-22. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours); Bière de la « Tour Carnée »; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

Blanchisserie

L. Hardot, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-sur-Seine). — 5 %.

Bronzes d'art

Pinédo, statuaire moderne (fabricant), 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Baye-Jacquemart, etc.

Cafés, Thés, Chocolats

Caviezet, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Compagnie Française des produits « Fixater », 4, rue de Mondovi, tél. 33-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

Corcellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

Mexicaine Moran, 44, r. Taitbout, café, chocolat, servis chauds, tél. 126-27.

Chapellerie, Cannes, Parapluies

Clément (Chapellerie Anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Coffres-Forts

La Sécurité, 20, Passage des Panoramas. — Remise à nos adhérents.

Couverture, Plomberie

Grün, 40, rue de Malte, tél. 931-66. — 10 % (excepté sur les métaux).

Déménagements

L. Delagrangé, 209, rue de Crimée, tél. 413-72. — 5 %.

Mossard, 70, rue Fazilleau (Levallois-Perret), tél. 27. — 5 %.

Walon, 106, rue Lafayette, tél. 423-66. — Forte remise.

Dentistes

Alexis Carpentier, 7, rue de Chabrol. — Remise aux adhérents, 20 % sur prothèse; 10 % sur soins.

Désinfection à domicile

Sanatorium d'Auteuil. Proc. Guasco, 183, r. de Javel. T. 730-16. — Rem.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château-Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 29-87. — 10 %.

Epuration de literie

Sanatorium d'Auteuil, 183, rue de Javel. tél. 730-16. — Remise.

Ferments purs de raisins

Ferments Français, 2, rue des Fossés Saint-Bernard. T. 824-00. — Remise.

Fonds de commerces

Dagory, 13, boulevard Saint-Denis. — Vente et achat de fonds de commerces, industries, usines. Association. Rien à payer d'avance. Tél. 308-42. — Remise 10 %.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Fumisterie

G. Henry, 11, rue de Steinkerque, tél. 425-55. — 5 %.

Huiles et Graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et Savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de Saint-Etienne. — P. Jourdan, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et Robinetterie

E. Poincel (L'hygiène moderne), 20 et 27, r. de Cottes, tél. 905-83. — 10 %.

Location pour bals et soirées

Tournant et C^{ie}, 29, rue Copernic (Place Victor-Hugo), tél. 510-22. — 5 %.

Location de voitures

L. Avitabile, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à coudre

Viardot, 14, rue du Delta, tél. 426-71. Les premières marques. — 40 % sur les prix des catalogues.

Machines à écrire

Péray (machines Manhattan), 3 bis, rue Bleue, tél. 308-84. — 10 %.

Blanchard, (Machines à écrire d'occasion) et fournitures, 113, Bd Richard Lenoir, téléphone 930-94.

Machines à glace

Eug. Clar, constructeur, 70, rue Saint-Lazare, tél. 134-54. — Rem. spéc.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, île de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

R. Besson, 66, r. Turbigo, t. 312-84. — 10 % sur les impres. seulement.
Imprimerie Moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Piévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Caillon), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

C. Velpry (pharmacie Cadet Gassicourt), 6, rue de Marengo, tél. 322-59. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison et les eaux minérales).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamps, tél. 684-51. — 7 fr. 50 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blotière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

Ch. Vaast, 22, r. de l'Odéon, t. 810-38. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

Tapissiers

Brossard, 6, rue de Chantilly, tél. 317-21. — Remise 5 % aux adhérents.

Vins

Grande Union Viticole de France, 85, rue Richelieu. Téléphone 126-22. — Remise 10 % aux adhérents.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Facultés données aux voyageurs pour se rendre sur l'une des plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.

1° Billets d'Aller et Retour individuels. Ces billets de toutes classes, valables 33 jours, avec facultés de prolongation moyennant supplément, sont délivrés du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 Octobre à toutes les stations du réseau d'Orléans pour les stations suivantes :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

Réduction de 20 à 40 % suivant la classe et le parcours.

2° Billets d'Aller et Retour collectifs de famille pour les stations balnéaires délivrés du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 1^{er} Octobre inclus, à toutes les stations du réseau pour les stations ci-dessus, distantes d'au moins 60 kilomètres de la gare de départ et aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Validité deux mois avec faculté de prolongation.

Réduction de 20 à 50 % suivant le nombre de personnes.

Faculté pour le chef de famille de revenir seul à son point de départ et de voyager isolément à moitié prix du Tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

3° Billets d'Aller et Retour collectifs de familles de grandes vacances délivrés à dater du 1^{er} Juillet au départ des gares distantes d'au moins 125 kilomètres, et valables sans supplément, jusqu'au 1^{er} Novembre inclus.

Réduction des Aller et Retour ordinaires pour les trois premières personnes, de 50 % pour la 4^e, et de 75 % pour la cinquième et les suivantes, sans que, toutefois, la réduction par personne puisse excéder 50 %.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Mêmes facultés que ci-dessus pour le chef de famille.

Voyage collectif nécessaire pour trois personnes seulement.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGES EN ESPAGNE

Billets ALLER et RETOUR à prix réduits.

En vue de faciliter les voyages que de nombreux touristes font chaque année en Espagne, à l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville (du 18 au 22 avril), la Compagnie d'Orléans, délivre des billets aller et retour à prix réduits pour Madrid et pour Séville, au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau.

Ces billets sont délivrés jusqu'au 15 mai et sont indistinctement valables pour le retour jusqu'au 15 juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ, même si le voyage a été commencé après le 15 mai.

Les prix sont les suivants :

1° Pour MADRID. — Prix : 150 francs en 1^{re} classe ; 105

Le Gérant, NOËL TEXIER.

Traitement Spécial

DU CANCER

par le RADIUM

ET DES MALADIES CHRONIQUES PAR L'ÉLECTRICITÉ

Le Docteur CHAMOIN

Médecin Spécialiste

Directeur Fondateur de l'Institut Médical

Electrothérapique et Physiothérapique de France

de 2 h. à 6 heures et dans la matinée sur rendez-vous

sauf Dimanches et jours fériés

84, rue Lauriston, XVI^e, Square de l'Union

(Métropⁿ Boissière, Victor Hugo)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La Compagnie organise, avec le concours de l'Agence des Voyages Modernes, les excursions suivantes :

1° DALMATIE, BOSNIE, HERZÉGOVINE.

Départ de Paris, le 20 Avril. — Retour, le 19 Mai 1907.

Durée de l'excursion : 37 jours.

Prix en 1^{re} classe (tous frais compris) : 1800 fr.

2° CORSE

Départ de Paris, le 20 Avril. — Retour le 6 Mai.

Durée de l'excursion : 17 jours

Prix (tous frais compris) : 1^{re} classe, 590 fr. ; 2^{me} classe, 530 fr.

3° VENISE. — LES LACS ITALIENS.

Départ de Paris, le 18 Mai. — Retour le 31 Mai.

Durée de l'excursion : 14 jours.

Prix (tous frais compris) : 1^{re} classe, 550 fr. ; 2^{me} classe, 480 fr.

S'adresser pour renseignements et billets aux bureaux de l'Agence des Voyages Modernes, 1, rue de l'Echelle, à Paris.

francs en 2^e classe avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Hendaye et sur tous les points du parcours espagnol.

Les porteurs de ces billets trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escorial, Avila, Ségovie, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

2° Pour SÉVILLE. — Prix : 190 francs en 1^{re} classe ; 135 francs en 2^e classe avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Saint-Sébastien, Burgos, Valladolid, L'Escorial, Madrid, Aranjuez, Castillejo, Baëza et Cordoue.

Excursions en Andalousie. — Les porteurs de ces billets trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursions valables 30 jours, pour Xérès, Cadix et Grenade, avec retour à Séville ou Cordoue. Ces billets, comportant des arrêts facultatifs dans toutes les gares, sont émis du 1^{er} avril au 10 mai, aux prix très réduits de 63 pesetas en 1^{re} classe et de 47 pesetas en 2^e classe (la peseta vaut environ 0 fr. 93 c.).

Les voyageurs munis de billets de 1^{re} classe pour Madrid ou Séville ont la faculté de prendre jusqu'à Madrid le train de luxe « Sud-Express », à la condition de payer, en outre des prix ci-dessus, le supplément ordinaire pour le parcours effectué dans ce train.

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier.